

SARL Audit Eurex
11, Rue d'Etrembières
74100 Annemasse

Deloitte & Associés
185, Avenue Charles de Gaulle
92254 Neuilly-Sur-Seine Cedex

MCPHY ENERGY

Société Anonyme à Conseil d'Administration

SIEGE SOCIAL :
LA RIETIERE
26190 LA MOTTE FANJAS

RCS Romans 502 205 917

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS
LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE
COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES
MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015**

***ASSEMBLEE GENERALE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 DU 23 MAI 2016***

MCPHY ENERGY

Société Anonyme à Conseil d'Administration

SIEGE SOCIAL : LA RIETIERE
26190 LA MOTTE FANJAS

RCS Romans 502 205 917

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.
225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL
DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX
REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 795 929 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Annemasse et Neuilly Sur Seine, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes



SARL Audit Eurex

Claude MAURICE



Deloitte & Associés

Laurent HALFON

Objet : relevé des rémunérations

Je soussigné M. Pascal MAUBERGER, agissant en ma qualité de Président du Directoire, certifie que le montant global des rémunérations visées à l'article L. 225-115 4e du Code de commerce versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé à un montant de 795 929 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.



Pascal MAUBERGER
Président Directeur Général